

**DÉCRET DU 9 AVRIL 2014
RELATIF À LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT**

NOR : HRUX1408466D

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;
Vu le décret du 31 mars 2014 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le décret du 2 avril 2014 relatif à la composition du Gouvernement ;
Sur proposition du Premier ministre,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre :

M. Jean-Marie Le Guen, chargé des relations avec le Parlement.

Art. 2. – Sont nommés secrétaires d'Etat et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

Auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international :

Mme Fleur Pellerin, chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger ;

M. Harlem Désir, chargé des affaires européennes ;

Mme Annick Girardin, chargée du développement et de la francophonie.

Auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

M. Frédéric Cuvillier, chargé des transports, de la mer et de la pêche.

Auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Mme Geneviève Fioraso, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Auprès du ministre des finances et des comptes publics :

M. Christian Eckert, chargé du budget.

Auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique :

Mme Valérie Fourneyron, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ;

Mme Axelle Lemaire, chargée du numérique.

Auprès du ministre de la défense :

M. Kader Arif, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Auprès de la ministre de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique :

M. André Vallini, chargé de la réforme territoriale.

Auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé :

Mme Laurence Rossignol, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie ;

Mme Ségolène Neuville, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Auprès de la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports :

M. Thierry Braillard, chargé des sports.

Art. 3. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 avril 2014.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

MANUEL VALLS